

Divo PS VB7

Révision: 2024-08-07

Version: 09.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Divo PS VB7

UFI: 6JY3-30T9-C001-KN0M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit:

Solution de lavage des bouteilles.

Uniquement pour usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées:

Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE_SWED_PW_8b_2

AISE_SWED_IS_8b_2

AISE_SWED_PW_1_1

AISE_SWED_PW_4_1

AISE_SWED_IS_1_1

AISE_SWED_IS_4_1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, De Corridor 4, 3621ZB Breukelen [Maarssebroeksedijk 2, 3542DN Utrecht], The Netherlands

Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@solenis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger.

Contient acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique (Etidronic Acid)

Mentions de danger :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	220-552-8	2809-21-4	01-211951039 1-53	Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)		10-20
acide nitrilotriméthylène triphosphonique	229-146-5	6419-19-8	01-211948798 8-08	Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319) Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)		10-20

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

ATE, si disponible(s), sont énumérées dans la section 11.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau:

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau:

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux:

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

Ingestion:

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels). Ne pas remplacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Divo PS VB7

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC**Exposition humaine**

DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	-	6.5	-	1.7
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	-	1.38	-	1.38

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	-	2.75	-	2.75

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	-	1.38	-	1.38

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	-	-	-	-
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	-	9.7	-	9.7

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	-	-	-	-
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	-	2.39	-	2.39

Divo PS VB7

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	0.136	0.0136	-	20
acide nitrilotriméthylène triphosphonique	0.46	0.046	-	20

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	59	5.9	96	-
acide nitrilotriméthylène triphosphonique	150	15	244	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_IS_8b_2	IS	PROC 8b	60	ERC4
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_PW_8b_2	PW	PROC 8b	60	ERC8b

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321 / EN 166).

Protection des mains:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection du corps:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (% poids/poids): 0.02

Contrôles d'ingénierie appropriés: Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

Contrôles organisationnels appropriés: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit dilué :

	SWED	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_IS_1_1	IS	PROC 1	480	ERC4
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_IS_4_1	IS	PROC 4	480	ERC8a
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_PW_1_1	PW	PROC 1	480	ERC8a
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_PW_4_1	PW	PROC 4	480	ERC8a

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage:**

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection du corps:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide**Couleur:** Limpide , Incolore**Odeur:** Produit caractéristique**Seuil olfactif:** Non applicable**Point de fusion/point de gel (°C)** Non déterminé**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)** Non déterminéNon approprié pour la classification de ce produit
Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	105	Méthode non fournie	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	> 104	Méthode non fournie	

Méthode / remarque

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides**Inflammabilité (liquide):** Non inflammable.**Point d'éclair (°C):** > 100 °C**Supporte la combustion:** Non applicable.

(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%): Non déterminé

coupelle fermée

Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	-	-

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé**Température de décomposition:** Non applicable.**pH:** ≤ 2 pur**pH dilué:** ≈ 5 (0.02 %)**Viscosité cinématique:** Non déterminé**Solubilité dans/miscibilité avec eau:** Complètement miscible

ISO 4316

ISO 4316

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de données disponibles		
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	610	Méthode non fournie	25

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	< 0.00001	Méthode non fournie	25
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	10000	Méthode non fournie	20

Méthode / remarque

Densité relative: ≈ 1.15 (20 °C)**Densité de vapeur:** Pas de données disponibles.**Caractéristiques des particules:** Pas de données disponibles.

OECD 109 (EU A.3)

Non approprié pour la classification de ce produit

Non applicable aux liquides.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives: Non-explosif.**Propriétés comburantes:** Non comburant.**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Réserve acide: ≈ -6.4 (g NaOH / 100g; pH=4)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Données sur le mélange: .

ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE Voie orale (mg/kg)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	LD ₅₀	1878	Rat	Méthode non fournie		1878
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	LD ₅₀	2100	Rat	EPA OPP 81-1		2100

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE Voie cutanée (mg/kg)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	LD ₅₀	> 5000	Lapin	Méthode non fournie		Non établie
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	LD ₅₀	> 6310	Lapin	Méthode non fournie		Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique		Pas de données disponibles			
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Non irritant	Lapin	Méthode non fournie	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps
---------------	-----------	---------	---------	-------

Divo PS VB7

				d'exposition
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Lésion sévère	Lapin	Pas de tests selon les lignes directrices	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de données disponibles			
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	non sensibilisant		Par extrapolation	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de données disponibles			
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 476 (Mouse lymphoma) OECD 473	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour le développement
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	NOAEL	1724	Rat	Méthode non fournie	90	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	NOAEL	> 1000	Rat			

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique		Pas de données disponibles				
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique		Pas de				

Divo PS VB7

		données disponibles				
--	--	---------------------	--	--	--	--

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique		Pas de données disponibles				
acide nitrilotriméthylènetriphosphonique		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Oral(e)	NOAEL	1583	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices			
acide nitrilotriméthylènetriphosphonique		NOAEL	> 500	Rat		24 mois		

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de données disponibles
acide nitrilotriméthylènetriphosphonique	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	Pas de données disponibles
acide nitrilotriméthylènetriphosphonique	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

11.2 Informations sur les autres dangers**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

11.2.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	LC ₅₀	195	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Méthode non communiquée	96
acide nitrilotriméthylènetriphosphonique	LC ₅₀	160	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	APHA 1995	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	EC ₅₀	527	<i>Daphnia</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

			<i>magna Straus</i>		
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	EC ₅₀	297	<i>Daphnia magna Straus</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	EC ₅₀	3	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	Méthode non communiquée	96
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	EC ₅₀	19.6	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 (EU C.3)	96

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique		Pas de données disponibles			
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	EC ₀	1000	<i>Pseudomonas</i>	DIN 38412, Part 27	30 minute(s)
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique		Pas de données disponibles			

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	NOEC	180	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OECD 204	14 jour(s)	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	NOEC	23	Non déterminé	Méthode non communiquée	60 jour(s)	

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	NOEC	6.75	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	28 jour(s)	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	NOEC	> 25	<i>Daphnia magna</i>	Méthode non communiquée	28 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique		Pas de données disponibles				
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Divo PS VB7

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT ₅₀	Méthode	Evaluation
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique			22.88 % en 5 jours(s)	OECD 301D	Intrinsèquement biodégradable.
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Boues activées, aérobie	Réduction du COD	0% en 28 jours(s)	OECD 301E	Difficilement biodégradable.

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	-3.49	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	-3.53	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	> 7		Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log K _{oc}	Coefficient de désorption Log K _{oc} (des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
acide 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonique	2.8 - 4.7		Méthode non communiquée		Faible mobilité dans le sol
acide nitrilotriméthylenetriphosphonique	Pas de données disponibles				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

20 01 14* - acides.

Emballages vides

Recommandation:

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés:

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:** 3265**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique , acide nitrilotriméthylène triphosphonique)

Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (1-hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid , nitrilotrimethylenetriphosphonic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8

14.4 Groupe d'emballage: III**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR**

Code de classification: C3

Code de restriction en tunnels: (E)

Numéro d'identification du danger 80

IMO/IMDG

No EMS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
- Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

phosphonates

15 - 30 %

Seveso - Classification: Non classé**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS: MSDS1603

Version: 09.1

Révision: 2024-08-07

Raison de la révision:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 8, 9, 16

Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- CE50 - concentration efficace, 50%
- ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- CL50 - concentration létale, 50%
- LCS - Étape du cycle de vie
- DL50 - dose létale, 50%
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- DSEO - Dose sans effet observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- PROC - Catégories de processus
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité